

Affaire 07-131223

Budget Principal de la ville – annulation partielle de titres de recettes pour la perception de loyers de la Boutique Souvenirs (DEURWEILHER Christine)

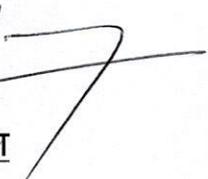
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



LE MAIRE,  
Johnny PAYET



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE  
DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le **TREIZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint à Mylène MAHALATCHIMY – Sonia ALBUFFY conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 18 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231213-DCM07-131223-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

## Affaire 07-131223

### Budget Principal de la ville – annulation partielle de titres de recettes pour la perception de loyers de la Boutique Souvenirs (DEURWEILHER Christine)

Le Maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de remises de dette pour le loyer non-perçu de la part de Mme DEURWEILHER Christine, concernant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 décembre 2022. Les différents titres de recettes ont été émis par la commune pour un montant total de 13 648,59 euros. Ces titres de recettes sont aujourd'hui impayés et pourraient faire l'objet de poursuites par la Service de Gestion Comptable de Saint-André pour leur parfait recouvrement.

Dans les faits, il est rappelé qu'en application de la délibération n°12-221020, le conseil municipal a exonéré Mme DEURWEILHER Christine des loyers, alors impayés, pendant la crise sanitaire COVID-19. Cette annulation de loyers représentait un montant total de 1 393,54 euros, pour les périodes de mars 2020 à juillet 2020. Sur la base de cette délibération, la bénéficiaire a compris à tort qu'une exonération des loyers lui été octroyée pendant toute la durée de la crise sanitaire. Par ailleurs, il s'avère que la fréquentation de la Boutique Souvenirs occupant le local n'a pas permis de générer un chiffre d'affaires suffisant pour payer la totalité du loyer.

Dans le même temps, la commune a émis tardivement les titres de recettes, en restant néanmoins de la cadre de la prescription quadriennale des recettes des collectivités. Mme DEURWEILHER a ainsi pu penser à tort que sa situation locative était exceptionnellement gelée. Aujourd'hui et au vu des justificatifs de revenus fournis (avis d'imposition pour les périodes de 2020, 2021 et 2022), il est vérifié que le chiffre d'affaires est insuffisant pour prendre en charge la totalité de la dette locative résultant de cette incompréhension.

Compte tenu de ces éléments, il est donc proposé de procéder à la régularisation de la dette afférente, en réduisant son montant de 50 %. Il est précisé que la locataire honore ses loyers depuis le mois de janvier 2023.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **2 abstentions** (Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER),

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ANNULE partiellement** les titres de recettes émis pour la période allant du mois d'août 2020 au mois de décembre 2022 à l'encontre de Mme DEURWEILHER Christine, à hauteur de 50 %,
- **APPROUVE** l'annulation partielle de titre de recettes au profit de Mme DEURWEILHER Christine,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous documents y afférent.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

*Johnny PAYET*  
Johnny PAYET

Mme DEURWEILHER Christine  
4 ruelle de L'Escalier  
97431 Plaine des Palmistes  
0692 20 43 04  
christine.deurweilher.cd@gmail.com



Monsieur le Maire,

Mairie Plaine des Palmistes

Objet :demande de recours gracieux

Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de solliciter un recours gracieux dans le cadre de mes loyers du local communal que j'occupe pour mon activité professionnelle (Boutique Souvenirs-Tradition), d'un montant de 13 648.59 € (période de Aout 2020, à décembre 2022).

Cette malheureuse situation est due, notamment à la non réception de ma part des titres de recette émis par vos services durant cette période, suite à la remise gracieuse de dettes liés aux conséquences de la crise sanitaire "COVID" que vous m'aviez accordée le 22 décembre 2020 (affaire conseil municipal -12-2020)

Des échanges ont eu lieu par la suite auprès de vos services, ce qui m'avait effectivement laissé penser que mes loyers étaient "gelés".

Dans l'attente d'une réponse favorable à ma requête , je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Fait à la Plaine des Palmistes  
le 2 Mai 2023

Mme DEURWEILHER.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christine Deurweilher".

Ci joint les avis non imposition prouvant  
mes revenus professionnels pendant la période  
de la pandémie "Covid 19"

Boutique Souvenirs - Tradition  
Mme DEURWEILTER Christine  
198A Rue de la République  
97431 Plaine des Palmistes.

Tél - M. DEURWEILTER Didier  
0692 02 99 34 -

Mme DEURWEILTER Christine  
0692 20 43 04.

Bonne réception -



le Mercredi 23 Août 2023

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-BENOIT  
SAID SAINT-BENOIT  
5 RUE RAYMOND BARRE  
97470 SAINT BENOIT

**Vos références**

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 11 37 732 119 328  
Déclarant 2 (C) : 05 89 580 869 311  
Référence de l'avis : 21 97 C100673 91  
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

4 RLE DE L ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Numéro FIP : 974 24 76 3549196789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 97416

DEURWEILHER DIDIER JOEL  
OU LAURET CHRISTINE  
4 RLE DE L ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

**Somme qu'il vous reste à payer**

**0 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.**

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP SAINT-BENOIT  
SAID SAINT-BENOIT  
5 RUE RAYMOND BARRE  
CS 71006 97470 SAINT BENOIT

(service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 5 298  
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231213-DCM07-131223-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEURWEILHER

Déclarant 2 - Nom de naissance : LAURET

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
BC pro., régime micro, déclarés.....	7356	5586	
abattement 6.....	- 3678	- 3966	
BIC pro., régime micro, nets.....	3678	1620	
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....			5298
Revenu brut global.....			5298
Revenu imposable.....			5298
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			0
Montant net de votre imposition.....			0
<b>IMPOT NET</b>			
Montant de l'impôt sur le revenu net.....			0
<b>ALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2020 dû 53:			0
En vue des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<b>FORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence 25.....			5298
<b>FOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :			
Plafond total de 2019.....	Déclar. 1 15810	Déclar. 2 15810	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	3923	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052	
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4114	+ 4114	

SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du Code de procédure fiscale) ou auprès du centre des finances publiques. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la préfecture de votre département, dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Accusé de réception en préfecture  
 07/12/2023 10:05:23  
 Date de réclamation : 18/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SAINT-BENOIT  
SAID SAINT-BENOIT  
5 RUE RAYMOND BARRE  
97470 SAINT BENOIT

Numéro fiscal :  
Déclarant 1 (C) : 11 37 732 119 328  
Déclarant 2 (C) : 05 89 580 869 311  
Référence de l'avis : 22 97 C101283 29  
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

4 RLE DE L ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Numéro FIP : 974 24 76 3549196789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2022  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 97416

DEURWEILHER DIDIER JOEL  
OU LAURET CHRISTINE  
4 RLE DE L ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Somme due au titre des revenus de 2021

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Par messagerie électronique  
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP SAINT-BENOIT  
SAID SAINT-BENOIT  
5 RUE RAYMOND BARRE  
CS 71006  
97470 SAINT BENOIT

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 5 083  
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

**Avis d'impôt établi en 2022**

N°fiscal : 11 37 732 119 328

**Impôt sur les revenus de 2021**

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : DEURWEILHER

Déclarant 2 - Nom de naissance : LAURET

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	NOMBRE DE PARTS 2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
<b>Détail des revenus</b>	7041	5389	
BIC pro., régime micro, déclarés.....	- 3521	- 3826	
Abattement °.....	3520	1563	5083
BIC pro., régime micro, nets.....			5083
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....			5083
<b>Revenu brut global.....</b>			5083
<b>Revenu imposable.....</b>			0
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			0
Montant net de votre imposition.....			
<b>IMPOT NET</b>			0
Total de l'impôt sur le revenu net.....			
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :</b>			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>			
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....			5083
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :			
Plafond total de 2020.....	Déclar. 1 16062	Déclar. 2 16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 190-2 du livre 1er du code de procédure fiscale).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition.

974-219740065-20231213-DCM07-131223-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

<b>Détail des revenus</b>			
BIC pro., régime micro, déclarés.....	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Abattement <sup>6</sup> .....	7104	7895	
BIC pro., régime micro, nets.....	- 3552	- 5605	
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal.....	3552	2290	
<b>Revenu brut global.....</b>			5842
<b>Revenu imposable.....</b>			5842
mpôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			5842
Montant net de votre imposition.....			0
			0
<b>MPOT NET</b>			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :</b>			
<b>MPOT SUR LE REVENU</b>			
mpôt sur le revenu 2022 dû <sup>53</sup> :			0
du vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....			5842
<b>LAFOND EPARGNE RETRAITE</b>			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :			
Plafond total de 2021.....	Déclar. 1	Déclar. 2	
	16253	16253	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052	4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394	= 16394	

DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20231213-DCM07-131223-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2023  
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

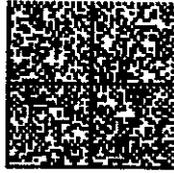
# IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](https://impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

DEURWEILHER DIDIER JOEL  
LAURET CHRISTINE  
4 RLE DE L'ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

### Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 1137732119328  
Déclarant 2 (C) : 0589580869311

**Référence du document :** 23 B6 4046534 70  
**Adresse d'imposition au 01/01/2023 :**  
4 RLE DE L'ESCALIER  
LA PLAINE DES PALMISTES  
97431 PLAINE DES PALMISTES

**Numéro FIP :** 974 24 76 3549196789 3  
**Numéro d'ordre :** 1  
**Date d'établissement :** 25/05/2023

### Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.**

### Vos contacts

- Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- Par téléphone  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 5 842  
**Nombre de parts :** 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20231213-DCM07-131223-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023